

MALATHION 500

**CONTENU NET : 10 LITRES
INSECTICIDE EN CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

AGRICOLE

Supprime les criquets (sauterelles)
les pucerons, acariens (mites), altises,
mouches domestiques et autres insectes.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI.

GARANTIE: Malathion 500 g/L

No D'HOMOLOGATION 5821

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT

POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. Box 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

M.D.

RC 944-0907 – 10 Litre

MODE D'EMPLOI: Le Malathion 500 Insecticide en Concentré Émulsifiable est un insecticide d'usage général qui peut s'employer sur les légumes, les grandes cultures, les animaux et les bâtiments de ferme.

Il agit au mieux quand on l'utilise à des températures supérieures à 20°C. Pour toute culture, il faut utiliser assez d'eau pour bien couvrir tout le feuillage. Consulter les autorités locales du ministère de l'Agriculture quant au moment propice aux traitements en vue d'obtenir les meilleurs résultats.

Le chiffre entre parenthèses après chaque culture donne le nombre de jours sans traitement avant la récolte. Ainsi, Blé (7) signifie qu'il ne faut pas récolter le blé moins de 7 jours après la pulvérisation.

TABLE DES MATIÈRES

Grandes cultures	PASSER À LA Section 1	Mélange et application	PASSER À LA Section 7
Fourragères	PASSER À LA Section 2	Précautions	PASSER À LA Section 8
Légumes	PASSER À LA Section 3	Premiers Soins	PASSER À LA Section 9
Plantes ornementales	PASSER À LA Section 4	Renseignements toxicologiques	PASSER À LA Section 10
Traitement de coffres vides	PASSER À LA Section 5	Élimination	PASSER À LA Section 11
Suppression des mouches et poux	PASSER À LA Section 6		

SECTION 1 Grandes cultures

CULTURES	INSECTES	DOSE À L'HECTARE	DIRECTIVES
Blé (7), avoine (7), orge (7), seigle (7)	Puceron des céréales, puceron vert des graminées, ciron de la farine (hiver) legionnaire	1,5-2 litres	Pulvériser à fond. Répéter selon le besoin. Par voie de terre ou par avion. Traiter dès l'apparition des vers.
Céréales (7), graminées (7), ou légumineuses cultivées pour le foin (7)	Criocère des céréales Criquets (sauterelles)	550 mL-1,1 L 1,7 litre	Traiter quand il y a 2 ou 3 larves par tige. Par voie de terre ou par avion. Pulvériser de façon à couvrir à fond.
Lin (7)	Criquets (sauterelles)	1,1-1,7 L	Par voie de terre ou par avion. Traiter de façon à couvrir à fond. Traiter quand il n'y a pas d'abeilles.
Colza (7)	Fausse teigne des crucifères(larves) Altises Criquets (sauterelles)	550 mL-850 mL 1,1 litre 1,1-1,7 L	Par voie de terre ou par avion. Traiter quand il n'y a pas d'abeilles.
Lentilles (14)	Criquets (sauterelles)	1,7 L	Pulvériser à fond, par voie de terre ou par avion. Répéter le traitement après 7 jours. Maximum de deux (2) applications par saison. PASSER À LA SECTION 7

SECTION 2 Fourragères

CULTURES	INSECTES	DOSE À L'HECTARE	DIRECTIVES
Mélicot (7)	Charançon du mélicot	1,4-2,5 L	Par voie de terre ou par avion. Traiter les bordures de champs de mélicot de première année à la fin de l'été ou au début de l'automne. Retirer le animaux pendant la pulvérisation.
Luzerne (7)	Charançon postiche de la luzerne capsidé, de la luzerne, cicadelle, pucerons, croquets (sauterelles), cercopes.	2-3 L	Par voie de terre ou par avion. Traiter quand 75% du feuillage présente des dégâts. Ne pas traiter la luzerne en fleurs.

PASSER À LA SECTION 7

SECTION 3 Légumes
NE PAS TRAITER LES LÉGUMES PAR VOIE AÉRIENNE

CULTURES	INSECTES	DOSE À L'HECTARE	DIRECTIVES
Asperge (1)	Criocère de l'asperge	3 L	Pulvériser à fond. Répéter selon le besoin.
Tomate (3), Pomme de terre (3)	Pucerons, cicadelle, mineuses, acariens (mites), chrysomèle rayée du concombre, doryphore de la pomme de terre	1,4-2 L	Pulvériser à fond. Répéter selon le besoin.
Haricot (1), Betterave (7), Radis (7)	Coccinelle mexicaine du haricot, pucerons, acariens (mites), altises, Cicadelles	1,4-3 L	Pulvériser à fond. Répéter selon le besoin.
Navet (7), Carotte (7), Laitue (pommée, en feuilles) (14), Concombre (3), Courge (3), Brocoli (3), Chou de Bruxelles (7), Chou (7), Aubergine (3)	Pucerons, arpentuse du chou, piéride du chou, tétraniques (mites), cicadelle, chrysomèle du concombre, altises	1,4-3 L	Pulvériser à fond. Répéter selon le besoin. Utiliser au moins 2 L pour les chrysomèle du concombre. Pulvériser les concombres quand leur feuillage est sec.

PASSER À LA SECTION 7

SECTION 4 Plantes ornementales
NE PAS TRAITER LES PLANTES ORNEMENTALES PAR VOIE AÉRIENNE

CULTURES Plantes ornementales	INSECTES Pucerons, chenille burcicoles, perce-pousse, punaise réticulée, cicadelles, mineuses, kermès, cochenilles (larves), tétranyques (mites), punaise terne, livrées, thrips	DOSE À L'HECTARE 1,4-3 L	DIRECTIVES Traiter dès l'apparition des insectes. Ne pas traiter l'érable cramoisi.
---	--	------------------------------------	---

PASSER À LA SECTION 7

SECTION 5 Traitement de coffres vides

CULTURES Grains en entrepôt (traitement des coffres vides)	INSECTES Tribolium brun de la farine, ciron de la farine, charançon des grains, cucujide roux, cucujide dentelé grains, pyrale indienne de la farine, petit perceur des céréales	DOSE À L'HECTARE 250-300 mL par 5 litres d'eau pour 100 m ²	DIRECTIVES Traiter de 2 à 4 semaines avant le remplissage. Répéter selon le besoin. Peut s'employer jusqu'à la veille de l'entreposage des grains.
--	--	--	--

PASSER À LA SECTION 7

SECTION 6 Suppression des mouches et poux

CULTURES Bâtiments de ferme	INSECTES Mouche domestique, moustique (maringouin), mouche piquante des étables.	DOSE À L'HECTARE 50-100 mL par 5 L d'eau	DIRECTIVES 5 à 10 litres par 100 m ² . Répéter après 2 à 3 semaines ou selon le besoin. Ne pas utiliser dans les locaux où l'on traite de lait.
---------------------------------------	--	--	--

Bovins de boucherie et bovins laitiers	Poux, tiques moustiques	1 litre dans 100 litres d'eau	Éviter d'atteindre oreilles, yeux, nez et bouche. Ne pas traiter les
--	-------------------------	-------------------------------	--

non en lactation, moutons.	(maringouins)		animaux de moins d'un mois, les femelles allaitantes ou les bovins laitiers moins de deux semaines avant le vélage. Pour les bovins de boucherie, ne pas traiter les animaux moins de trente jours avant l'abattage. Ne pas pulvériser quand il fait moins de 10°C.
Frottoirs de dos bovins de boucherie et bovins laitiers (en lactation).	Mouche des cornes, poux	4 litres dans 96 L de mazout ou d'huile diesel.	Un frottoir par 35 à 45 bovins. Ne pas traiter les animaux de moins d'un mois. Ne pas traiter les animaux moins de trente jours avant l'abattage.

PASSER À LA SECTION 7

SECTION 7 MÉLANGE ET APPLICATION

1. Remplir le réservoir d'eau à moitié. Débuter l'agitation. **2.** Ajouter le Malathion 500. **3.** Finir de remplir le réservoir. **4.** Appliquer au moins 200 litres de solution par hectare en application terrestre, et un volume suffisant pour assurer une couverture uniforme. Les gros plants peuvent exiger de plus forts volumes, mais en évitant le ruissellement, dans l'application terrestre avec rampe. Pour les cultures de légumes et plantes ornementales, appliquer suffisamment d'eau pour couvrir uniformément et à fond. Demander aux services agronomiques de la province des précisions sur les volumes de solution à appliquer selon le besoin. **5.** Ne pas dépasser 275 kPa pour application terrestre.

Précautions en cas d'application aérienne (pour les cultures de céréales, le colza, les lentilles, mélilot, luzerne et le lin seulement.) : Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Ne pas utiliser des humains comme signaleur.

Mises en garde concernant l'utilisation : Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse. Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire : Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-

mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines de véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit : Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (204) 233-3461. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes;

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 litres par hectare. Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.

Zones tampons : Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d'application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques significatifs.

PASSER À LA SECTION 8

SECTION 8 PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux si avalé, respiré ou absorbé par la peau. Éviter de respirer la buée de pulvérisation ou la poudre. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver à fond au savon et à l'eau la peau exposée au produit, après avoir utilisé du malathion. Avant de les porter à nouveau, nettoyer les vêtements contaminés. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas traiter les étables laitières. Ne pas appliquer aux pâturages pendant que les animaux laitiers y sont. Ne pas traiter de plantes en fleurs. Éviter de contaminer quelque étendue d'eau. Laver avant de manger tout aliment traité. Ne pas appliquer aux yeux ni aux oreilles (sauf en onguent) ni au museau de l'animal. Ne pas conserver près des aliments pour les humains ou les animaux, des engrais et semences et produits analogues. Très toxique pour le poisson et les abeilles. Les préparations de concentré émulsifiable peuvent nuire aux jeunes cucurbitacées et à des plantes ornementales (crassule, houx, violette africaine, pétunia, genévriers de Sabin et de Canaert, fourgère de Boston, adiante et ptéridie).

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de CropLife Canada au www.croplife.ca.

Précautions d'environnement : Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

GESTION DE LA RÉSISTANCE : Gestion de la résistance, Malathion 500 Insecticide en Concentré Émulsifiable, insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Malathion 500 Insecticide en Concentré Émulsifiable et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides : Dans la mesure du possible, alterner le Malathion 500 Insecticide en Concentré Émulsifiable ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles. Utiliser des mélanges en cuve

contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lute intégrée. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

PASSER À LA SECTION 9

SECTION 9 PREMIERS SOINS

En cas d'exposition au malathion, retirer la victime de la pièce et enlever tous les vêtements contaminés. Laver au savon et à l'eau la peau exposée. Dans les yeux: rincer à l'eau. Si la respiration est faible ou irrégulière, donner la respiration artificielle. Recourir promptement au médecin ou appeler un centre antipoison immédiatement. **DANGER - POISON:** Ce produit renferme des distillats de pétrole. Si quelqu'un en avale, ne pas le faire vomir. Si la victime est inconsciente, lui donner de l'air. Recourir immédiatement au médecin ou appeler un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

PASSER À LA SECTION 10

SECTION 10 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'atropine sert d'antidote. Ne pas utiliser de 2-PAM.

PASSER À LA SECTION 11

SECTION 11 ÉLIMINATION

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant.

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(L'étiquette de base)

Groupe/1B/Insecticide

MALATHION 500

**CONTENU NET : 10 LITRES
INSECTICIDE EN CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

AGRICOLE

Supprime les criquets (sauterelles)
les pucerons, acariens (mites), altises,
mouches domestiques et autres insectes.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI.

GARANTIE: Malathion 500 g/L

No D'HOMOLOGATION 5821

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT

POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. Box 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

M.D.

RC 944-0907– 10 Litre

(L'étiquette derrière)

MALATHION 500

INSECTICIDE EN CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

AGRICOLE

Supprime les criquets (sauterelles) les pucerons, acariens (mites), altises, mouches domestiques et autres insectes.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI.

GARANTIE: Malathion 500 g/L

No D'HOMOLOGATION 5821

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT

POISON

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux si avalé, respiré ou absorbé par la peau. Éviter de respirer la buée de pulvérisation ou la poudre. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver à fond au savon et à l'eau la peau exposée au produit, après avoir utilisé du malathion. Avant de les porter de nouveau, nettoyer les vêtements contaminés. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux ou les denrées alimentaires. Ne pas traiter les étables laitières. Ne pas appliquer aux pâturages pendant que les animaux laitiers y sont. Ne pas traiter de plantes en fleurs. Éviter de contaminer toute étendue d'eau. Laver avant de manger tout aliment traité. Ne pas appliquer aux yeux ni aux oreilles (sauf en onguent) ni au museau de l'animal. Ne pas conserver près des aliments pour les humains ou les animaux, des engrais et semences et produits analogues. Très toxique pour le poisson et les abeilles. Les préparations de concentré émulsifiable peuvent nuire aux jeunes cucurbitacées et à des plantes ornementales (craussule, houx, violette africaine, pétunia, genévriers de Sabin et de Canaert, fougère de Boston, adiante et ptéridie).

PREMIERS SOINS : En cas d'exposition au Malathion, retirer la victime de la pièce et enlever tous les vêtements contaminés. Laver au savon et à l'eau la peau exposée. Dans les yeux : rincer à l'eau. Si la respiration est faible ou irrégulière, donner la respiration artificielle. Recourir promptement au médecin.

DANGER-POISON – Ce produit renferme des distillats de pétrole. Si avalé, ne pas faire vomir. Si la victime est inconsciente, lui donner de l'air. Recourir au médecin ou appeler un centre antipoison immédiatement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : L'atropine sert d'antidote. Ne pas utiliser de 2-PAM.

ÉLIMINATION : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

(1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. (2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9, 1-204-233-3461

RC 945-0907